www.ldac-acta.ca

acta•ldac
Association canadienne des troubles d'apprentissage

National

Printemps/Été 2010 - Vol. 47, no 1

Le droit d'apprendre, la possibilité de réussir.

NOUVEAU : Le Budget 2010 modifie les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI)

Le Budget 2010 a apporté des changements aux REEI qui vous donneront plus de souplesse pour assurer l'avenir de votre enfant. Voici les deux plus importants.

Il est désormais possible de transférer le produit du REER ou du FERR d'un particulier décédé au REEI d'un enfant ou petit-enfant handicapé qui était financièrement à sa charge. Le montant du transfert ne peut dépasser les droits inutilisés de cotisation au REEI de l'enfant ou du petit-enfant (limite à vie de 200 000 $). Cette somme sera incluse dans le revenu de l'enfant ou du petit-enfant à son retrait du REEI. Ce changement vaut pour les décès survenus à partir du 4 mars 2010, mais des règles transitoires pourraient s'appliquer aux décès survenus avant cette date.

À compter de 2011, vous profiterez d'un report prospectif sur 10 ans des droits à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) et aux Bons canadiens pour l'épargne-invalidité (BCEI). Les cotisations annuelles au REEI peuvent vous valoir une SCEI maximale de 3 500 $ et les familles à faible revenu peuvent avoir droit à un BCEI allant jusqu'à 1 000 $ selon leur revenu. Le report de ces droits vous donnera plus de souplesse pour cotiser au REEI selon l'argent dont vous disposez.

Le REEI permet aux parents et à d'autres d'économiser pour un enfant handicapé afin d'assurer son avenir. Le revenu de placement s'accumule en franchise d'impôt jusqu'au retrait des fonds. Les parents ou tuteurs peuvent ouvrir un REEI au nom d'un mineur. Avec la permission écrite du titulaire, quiconque peut contribuer au REEI.

Pour plus de renseignements, appelez Service Canada au 1-800-622-6232 ou consultez le site de l'Agence du revenu du Canada à

http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdls/tpcs/rdsp-reei/menu-eng.html

Canada Post Publication Mail Agreement: # 400065474

Return Undeliverable Canadian Addresses to:
Learning Disabilities Association of Canada
Association canadienne des troubles d'apprentissage
250 City Centre, #616
Ottawa, ON K1R 6K7

Date of issue: June/Juin 2010

Comité exécutif

Présidente
Lynn Green (TNL)

Vice-présidente
Lorrie Goegan (AB)

Trésorière
Mel Phelan (ON)

Dossiers adultes
Chris Canavan (BC)

Personnel

Directrice générale
Judy Kerr

Directeur des finances
Rob Moulson

Directrice de politique publique et de programmes
Claudette Larocque

Agente des relations de collecte de fonds
Mary Pal

Adjointe d'administration
Katherine Glasgow

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada : ISSN 079-1370

Le National publié par l'ACTA paraît deux fois par année. Abonnement individuel pour les non-membres : 20 $ par année

Association canadienne des troubles d'apprentissage (ACTA)
250, avenue City Centre, bureau 616
Ottawa ON K1R 6K7
Téléphone : (613) 238-5721
Télécopieur : (613) 235-5391
1-877-238-5332
www.ldac-acta.ca
info@ldac-acta.ca

Vous seul pouvez être sûr que vous recevez le médicament de marque que votre médecin vous a prescrit pour le TDAH.

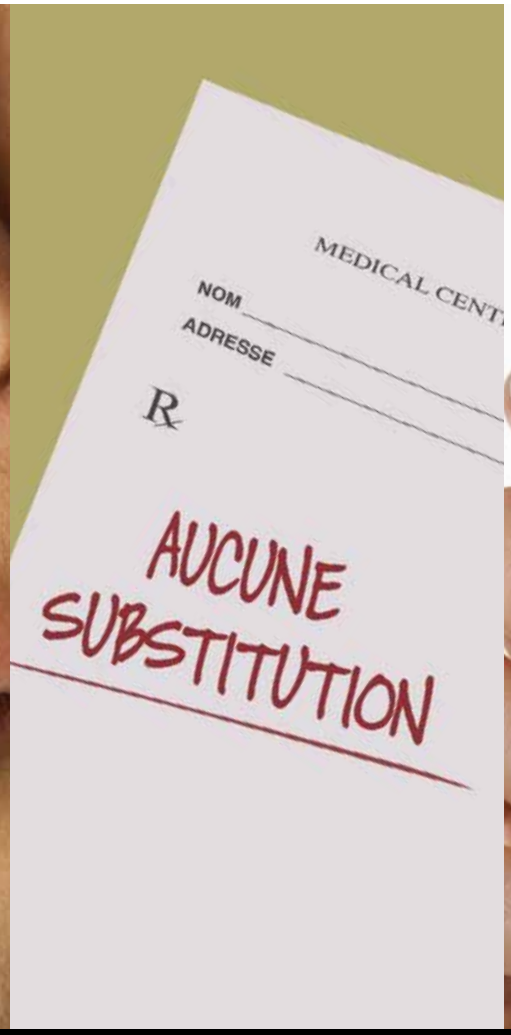

Assurez-vous avec votre médecin et votre pharmacien que vous recevrez bien le médicament qui a été choisi pour vous. Suivez ces 3 étapes :

1. Faites-vous entendre

Votre plan de traitement a été conçu spécialement pour vous. Demandez à votre médecin quelle est la différence entre les médicaments génériques et les médicaments de marque et décidez ensemble lequel convient le mieux à votre cas.

2. Sachez reconnaître son nom

Sachez le nom de marque du médicament qui vous a été prescrit et, si avec votre médecin vous avez décidé que c'était la meilleure option pour votre plan de traitement, demandez à votre médecin d'inscrire « aucune substitution » sur l'ordonnance de façon à ce que le pharmacien sache que ce médicament a été choisi spécialement pour votre cas.

3. Faites le rapprochement

Si vous avez décidé avec votre médecin de choisir un médicament de marque mais que son nom ne figure pas sur l'étiquette, demandez à votre pharmacien pourquoi l'étiquette de votre médicament ne correspond pas à votre ordonnance.

CRPS100160F

Nouvelle chaire de recherche à l'Université Mount Saint Vincent, Halifax

En Nouvelle-Écosse, l'Université Mount Saint Vincent s'active à recruter le titulaire de la nouvelle chaire des troubles d'apprentissage Gail et Stephen Jarislowsky — la seule du genre au Canada et l'une des quatre au monde — à temps pour l'automne 2010.

Cette chaire dotée établira un programme de recherche visant à innover dans le diagnostic et la prise en charge des troubles d'apprentissage. Elle favorisera l'excellence universitaire par la mise en œuvre et la diffusion de recherches et de « meilleures pratiques » qui auront un impact sur les pratiques scolaires visant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage. Elle comprend aussi le financement d'une mobilisation des recherches et des connaissances de premier ordre pour former les enseignants de demain afin que tous les enfants puissent réaliser leur potentiel scolaire.

Cette chaire est le point culminant des nombreux programmes de premier cycle et d'études supérieures offerts par l'université pour aider les enseignants, les étudiants et les parents à l'égard des troubles d'apprentissage.

Lorrie Goegan à l'honneur

Nous sommes ravis d'annoncer que Lorrie Goegan de Calgary a reçu le Prix 2009 du Conseil des Canadiens avec déficiences de l'Alberta Committee of Citizens with Disabilities/ Alberta Disability Forum, pour son bénévolat et son inlassable défense des droits des personnes ayant des troubles d'apprentissage. Elle avait été mise en candidature par le conseil de l'Association des troubles d'apprentissage de l'Alberta, dont elle est présidente sortante.

Lorrie est vice-présidente de l'ACTA. À l'automne 2010, elle assumera la présidence du conseil d'administration de l'ACTA, dont elle préside le comité de développement. Elle a coprésidé la Conférence nationale sur les troubles d'apprentissage en 2003, a fait partie du panel du Sommet mondial des troubles d'apprentissage 2008 et siège au comité organisateur du Sommet mondial 2012. Elle anime régulièrement des ateliers sur les besoins spéciaux à l'intention des professionnels et des parents.

36e CONGRÈS DE L'AQETA
23 au 25 mars 2011, MONTRÉAL

Interventions en toute "connaissance" !

Pour plus d'information contactez :

l'Association québécoise des troubles d'apprentissage,

charge.projets@aqeta.qc.ca

514-847-1324

www.aqeta.qc.ca

Les avantages d'être membre

Que gagnez-vous à adhérer ?

Êtes-vous

- Une personne ayant un trouble d'apprentissage
- Membre de la famille d'une personne ayant un trouble d'apprentissage
- Professeur ou étudiant effectuant des recherches sur les troubles d'apprentissage
- Agent d'éducation
- Inspecteur de la santé publique
- Propriétaire ou travailleur de garderie
- Infirmier ou conseiller scolaire
- Gestionnaire des ressources humaines
- Superviseur de personnel
- Entraîneur sportif bénévole

Si vous avez répondu Oui à l'une de ces questions ou travaillez dans un domaine où interviennent les troubles d'apprentissage, l'adhésion à l'Association des troubles d'apprentissage vous apportera des avantages et des idées sur des enjeux que vous avez déjà traités ou que vous serez appelé à traiter. En devenant membre d'une association locale ou provinciale/territoriale, vous adhérez automatiquement à l'ACTA.

Avantages à l'ÉCHELLE LOCALE

- Bulletin local
- Réductions sur les frais de programmes
- Accès à une bibliothèque de ressources imprimées et audio-visuelles
- Réunions de formation des parents
- Avis des événements et conférences à venir
- Droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle
- Accès en primeur aux nouveaux renseignements
- Soutien direct, et la plupart du temps gratuit, aux parents, jeunes, enseignants et autres professionnels
- Soutien pour mieux comprendre les droits et responsabilités des adultes ayant un TA
- Accès à des programmes, tutorat, alphabétisation, apprentissage social et plus

" En étant membre, je témoigne de mon engagement envers les personnes ayant des TA. Il est important d'appartenir à un groupe d'envergure qui change les choses... vous voulez en savoir davantage, vous voulez participer. "

Avantages à l'ÉCHELLE PROVINCIALE

- Bulletin provincial
- Tarifs réduits sur les possibilités d'apprentissage
- Renseignements à jour sur les allocutions, ateliers et conférences à venir
- Information sur le soutien communautaire
- Soutien des parents
- Défense des droits
- Soutien d'une association provinciale

" En faisant partie d'un grand réseau diversifié, je sais ce qui se passe ailleurs, ce que le gouvernement fait à l'égard des services et des politiques visant les troubles d'apprentissage. "

Avantages à l'ÉCHELLE NATIONALE

- Accès à un porte-parole national et à un réseau de plus de 50 associations des troubles d'apprentissage
- Le National — bulletin national de l'ACTA publié deux fois par année donnant les dernières nouvelles sur les troubles d'apprentissage
- Accès aux vidéos, DVD et autres documents produits par l'ACTA vendus par la librairie nationale des TA sur le web
- Sites web bilingues de l'ACTA (www.ldac-acta.ca, www.jeuneajeune.ca, www.righttolearn.ca; www.pacfold.ca) donnant des renseignements à jour sur les troubles d'apprentissage
- Défense des droits à l'égard des lois ou programmes fédéraux qui peuvent toucher les personnes ayant des troubles d'apprentissage et leur famille
- Soutien pour la défense des droits à l'échelle provinciale/territoriale
- Accès à un numéro sans frais d'interurbain (877-238-5322) qui vous achemine à l'ATA de votre province ou territoire
- Annonces par courriel sur les réunions, les communiqués de presse et l'évolution des recherches
- Information et aiguillage vers les ATA locales, ressources, programmes, services et personnes-ressources dans votre localité
- Conférence biennale nationale sur les TA qui fait connaître le profil et les services de l'ATA hôte

"L'adhésion a pour principale conséquence de renforcer la légitimité de nos efforts de représentation"

"Les membres profitent de la création de ressources et de documents visant à informer les personnes ayant des TA et ceux qui travaillent avec elles ou à soutenir leur avancement."

Défense des droits — Ce que l'ACTA fait pour VOUS

À l'ACTA, nous mettons beaucoup d'efforts à défendre vos intérêts. Entre autres exemples :

- En 2001, 2002 et 2003, nos mémoires au Comité permanent des finances de la Chambre des communes ont permis d'étendre les crédits d'impôt pour frais médicaux et pour personnes handicapées aux services de tutorat, livres parlés et évaluations psychologiques des personnes ayant des troubles d'apprentissage. Nous sommes aussi à l'origine des changements apportés au crédit d'impôt pour personnes handicapées en 2005 et 2006.
- En 2005, avec l'Association des troubles d'apprentissage de l'Ontario, nous avons convaincu l'Agence du revenu du Canada de rendre non imposables les bourses pour étudiants handicapés de l'Ontario.
- L'ACTA est membre fondateur du Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement et participe au projet de liste de contrôle (voir page 9) visant à prévenir ou réduire l'exposition des enfants aux produits chimiques en garderie.
- L'ACTA a présenté des commentaires sur plus d'une douzaine de produits chimiques pouvant entraîner des problèmes de développement ou de neurodéveloppement au comité de Santé Canada et d'Environnement Canada proposant des plans de gestion des risques des substances chimiques prioritaires.
- L'ACTA vient de compléter un mandat de trois ans au comité consultatif de Service Canada qui veille à ce que les programmes, formulaires et sites web améliorent l'accessibilité et la prestation des services aux personnes handicapées.
- L'ACTA travaille avec Bibliothèque et Archives Canada à de nombreux dossiers concernant l'accès à l'information et aux documents sur différents supports pour les personnes incapables de lire les imprimés.
- L'ACTA a le statut d'intervenant dans une cause de droits humains en Colombie-Britannique. La famille Moore a porté plainte contre le district scolaire de North Vancouver et le ministère de l'Éducation pour discrimination contre les étudiants ayant des troubles d'apprentissage graves. Après des années de procédures, on attend un jugement de la Cour d'appel de la province au printemps.

Médicaments de marque ou génériques : à vous de choisir…

Les médicaments génériques contiennent le même ingrédient actif (médication) que les médicaments de marque. Bon nombre se côtoient sur les rayons des pharmacies —pensons à Tylenol et à sa copie générique acétaminophène. Le dosage, la sécurité, la force, la voie d'administration, la qualité, la performance et l'utilisation prévue sont identiques. Ce sont surtout la couleur, la forme, la saveur, les ingrédients non médicinaux et le processus de fabrication qui distinguent le générique de l'original.

Cependant, les nouveaux médicaments sont brevetés et ne peuvent être copiés qu'à l'expiration du brevet, afin que la société pharmaceutique puisse récupérer une partie des frais de recherche engagés pour créer le médicament.

Les règles gouvernementales autorisent votre pharmacien à vous donner un médicament générique sans vous le dire, mais vous avez toujours le droit d'exiger le médicament de marque. Que vous l'obteniez ou non peut dépendre de l'approbation de votre assureur ou de votre employeur. Si l'employeur paie les médicaments, il dit à la compagnie d'assurance quelles règles appliquer. Si vous avez une assurance maladie privée, la compagnie d'assurance applique parfois les règles des régimes publics d'assurance médicaments. Les génériques coûtant moins cher, il se peut que votre employeur ou votre assurance ne couvre que le coût du générique. Certaines pharmacies commandent SEULEMENT la version générique et ne vendent pas le médicament de marque, de sorte que vous devrez aller ailleurs pour l'obtenir. Si votre médecin écrit « aucune substitution » sur l'ordonnance, la pharmacie devra vous donner le médicament de marque.

Le même médicament peut entraîner des réactions différentes selon les gens. De même, bien que cela n'arrive pas dans la majorité des cas, vous pouvez moins bien réagir en passant d'un médicament de marque au générique. Dans ce cas ou si vous ne réagissez pas bien au générique et voulez essayer le médicament de marque, appelez votre assureur ou votre employeur pour vous renseigner sur un possible changement.

Assurez-vous de bien savoir ce que vous obtenez. Lisez attentivement l'ordonnance avec soin avant de la remettre au pharmacien. Parlez à votre pharmacien. Demandez si vous pouvez encore obtenir le médicament de marque. Examinez de près les flacons et connaissez le nom du médicament générique et du médicament de marque. Posez des questions au pharmacien. Cette personne est formée pour vous aider.

Selon le blogue du Dr Kenny Handelman http://www.addadhdblog.com/generic-concerta-in-canada/#8f8bd, ConcertaMD demeure en principe protégé par un brevet. Cependant, en janvier 2010, Novopharm a remporté une cause pour commencer à fabriquer un médicament « semblable à ConcertaMD » au Canada. Les régimes provinciaux d'assurance médicaments envisagent de remplacer ConcertaMD par ce nouveau générique appelé Novo-Methylphenidate ER-C, qui sera offert dans les mêmes doses que ConcertaMD. Ce générique coûtera moins cher et offrira un choix à ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter ConcertaMD, mais donne-t-il les mêmes résultats ?

Malheureusement, personne n'a la réponse. Pour faire approuver un nouveau médicament générique, une société n'a qu'à prouver que son absorption se situe entre 80 % et 125 % de celle du produit original. C'est une marge immense.

Puisque les troubles d'apprentissage et le TDAH vont souvent de pair, l'ACTA s'estime obligée de se prononcer sur cette situation.

L'ACTA n'a jamais avalisé de produits ou services et ne le fera jamais. Cependant, dans le cas présent, nous ne sommes pas convaincus de l'équivalence des deux médicaments. Cette situation risque de défavoriser le segment de la population qui dépend des régimes provinciaux d'assurance médicaments. Ces gens pourraient ne pas obtenir le meilleur médicament. À l'école, des enfants pourraient devoir se rendre au bureau de la direction pour obtenir une deuxième dose du générique pour passer l'après-midi et la soirée. Ces visites ne passant pas inaperçues, ils se feront remarquer par rapport à ceux qui ont un régime privé d'assurance maladie. Les enfants ayant un TDAH ont déjà assez de difficultés à l'école sans qu'une autre barrière les sépare de leurs condisciples.

…Mais attention à ce que vous achetez

À notre avis, avant d'approuver un générique, il faudrait confier à des comités d'experts fédéraux et provinciaux et des payeurs privés le soin d'examiner tous les enjeux pertinents, et notamment le risque d'abus et la durée des effets — surtout si le médicament de marque est conçu spécifiquement pour avoir une longue durée.

Si vous avez des inquiétudes concernant vos médicaments, parlez à votre médecin et demandez au pharmacien de vous dire si vous obtenez le médicament générique ou le produit de marque.

L'ACTA a demandé à Santé Canada et aux ministères de la Santé provinciaux de déterminer si le médicament générique proposé procure les mêmes effets cliniques et thérapeutiques que ConcertaMD. Le Groupe consultatif scientifique sur les exigences en matière de bioéquivalence de la Direction générale des produits de santé et des aliments doit se réunir le 11 juin à Ottawa. Nous vous ferons part de ses recommandations dans le prochain numéro du National.

Voulant aider les enfants et les adultes à continuer d'obtenir des médicaments ayant les effets cliniques et thérapeutiques désirés, Janssen-Ortho, fabricant de ConcertaMD (médicament de marque) a introduit un programme de copaiement dans les provinces où son médicament a été déclaré interchangeable avec Novo-Methylphenidate ER-C (médicament générique). Ce programme est disponible seulement dans les provinces de la Colombie Britanique, Ontario et Nouveau-Brunswick et permet de continuer d'utiliser CONCERTA sans frais supplémentaires par rapport au générique et d'avoir accès aux conseils de son pharmacien. Les patients peuvent demander à leur médecin une carte de copaiement qu'ils remettront à leur pharmacien pour couvrir la différence entre le médicament générique et ConcertaMD. La différence sera facturée à Janssen-Ortho.

TDAH (Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité)

Le TDAH est le plus commun des troubles neuropsychiatriques de l'enfance. Son incidence dans la population générale est estimée entre 4 % et 12 % des enfants d'âge scolaire et des adolescents. Ce trouble affecte 400 000 à 500 000 enfants de 5 à 19 ans au Canada.

Nous avons tous, de temps à autre, des difficultés à rester immobile, à nous concentrer ou à contrôler un comportement impulsif. Toutefois, chez la personne présentant un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, les symptômes sont si persistants et envahissants qu'ils perturbent la vie quotidienne à l'école, au travail et lors des interactions avec les amis et la famille.

Pour l'enfant, le TDAH peut causer des problèmes de relations avec ses camarades, amener une sous-performance ou un échec scolaire et être à l'origine de problèmes face à l'autorité. Si on n'y apporte pas l'attention requise, les difficultés associées au TDAH peuvent persister durant l'adolescence et l'âge adulte.

Les causes du TDAH ne sont pas entièrement comprises mais la recherche scientifique a prouvé qu'il s'agissait d'un trouble de nature neurobiologique qui affecte le cerveau. Il est caractérisé par trois principaux symptômes l'inattention, l'hyperactivité et l'impulsivité. Ces trois symptômes peuvent être présents chez les enfants atteints de TDAH mais à des degrés différents et, par conséquent, le trouble est sous-divisé en trois types : le type mixte, le type inattention prédominante et le type hyperactivité-impulsivité prédominante. Les directives précises concernant le diagnostic du TDAH sont énoncées dans la dernière édition du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 4e édition (DSM -IV).

Longtemps, on a cru que le TDAH disparaissait durant l'adolescence. Mais on sait maintenant que beaucoup de symptômes persistent à l'âge adulte. Quelque 50% des enfants chez lesquels on a diagnostiqué un TDAH continueront de présenter des symptômes de TDAH à l'âge adulte.

Pour en savoir plus sur le TDAH, son diagnostic et ses traitements, veuillez visitez les sites web à la page 9.

Les TA en chiffres : la réalité dans son contexte

Nous disons aux politiciens, médecins et administrateurs scolaires qu'une personne sur 10 a un trouble d'apprentissage. Hélas, cette statistique n'est pas assez parlante pour retenir l'attention. Nous devons être plus précis. Commençons par des chiffres.

En utilisant la proportion d'un sur dix, nous pouvons dire que 3,4 millions de Canadiens ont un trouble d'apprentissage

- C'est un peu moins que la population du grand Montréal ;
- C'est à peine moins que toute la population de l'Alberta ;
- C'est approximativement la population réunie de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Par rapport à d'autres grands enjeux de santé et de société, les troubles d'apprentissage touchent au moins

- 25 fois plus de gens qui le trouble du spectre autistique ;
- 64 fois plus de gens que le cancer de la prostate ;
- 76 fois plus de gens que le cancer du sein

Pourtant, la population est beaucoup plus sensibilisée au cancer du sein et de la prostate et à l'autisme qu'aux troubles d'apprentissage. Collectivement, nous pouvons communiquer ces comparaisons aux décideurs. Si on nous réplique que le cancer tue et que l'autisme affecte tous les aspects de la vie, nous devons répondre avec assurance qu'il en va de même pour les troubles d'apprentissage.

Puisque la démographie canadienne évolue, il faut penser à l'avenir. En 2031, entre 3,6 et 4,1 millions de Canadiens auront un trouble d'apprentissage. Il importe de noter que la répartition par groupe d'âge des personnes ayant des troubles d'apprentissage changera — il y aura de moins en moins d'enfants en bas âge et d'âge scolaire et de plus en plus d'aînés. Le groupe le plus nombreux se retrouvera parmi les gens qui font des études postsecondaires et qui entrent et sont sur le marché du travail. Ces constatations sont lourdes de conséquences pour quiconque travaille dans le domaine des troubles d'apprentissage.

Nous devons changer la façon dont nous présentons cette information pour promouvoir une compréhension intellectuelle et émotive de l'ampleur de l'enjeu.

Visitez http://www.ldexperience.ca/wp-content/uploads/LD-by-the-Numbers-Mar-19-10.pdf pour télécharger le rapport « LD by the Numbers: Estimates of the Prevalence of Learning Disabilities in Canada. »

Kathryn Burke est directrice générale à l'Association des troubles d'apprentissage de l'Alberta

Le PCSEE publie une liste de contrôle de santé environnementale pour les garderies

Les très nombreux enfants qui passent une grande partie de leur journée à la garderie peuvent entrer en contact avec des produits chimiques ou des polluants potentiellement nocifs. Même si l'exposition quotidienne est faible, elle peut devenir importante à la longue. Il faut donc rendre les garderies sûres et saines —et un nouvel outil permet d'y arriver plus facilement.

Le Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement (PCSEE), dont l'ACTA est un partenaire fondateur, a publié Avancer la santé environnementale en milieu de garde à l'enfance : Liste de vérification à l'usage des éducateurs en garderie et des inspecteurs de la santé publique, qui aide à éviter ou à réduire l'exposition des enfants aux produits chimiques toxiques et aux polluants susceptibles de causer l'asthme, des TA, le cancer et d'autres maladies chroniques. L'ACTA est un organisme partenaire du PCSEE.

Cette liste conviviale, appuyée par des données et des ressources, aborde les enjeux de santé environnementale dans divers cadres intérieurs et extérieurs et présente des façons pratiques de réduire une exposition potentiellement nocive. Les idées et les suggestions — de produits de nettoyage et de jouets plus sûrs à une politique sans odeurs ou un programme de compostage — peuvent aider une garderie à aller plus loin que les exigences réglementaires pour créer des environnements plus sains pour les enfants à l'intérieur et à l'extérieur. On y suggère aussi des mesures à prendre pour l'exploitation durable d'une garderie, comme la prévention de la pollution, la réduction des déchets et la conservation de l'énergie et de l'eau.

Allez à www.healthyenvironmentforkids.ca/fr/ressources/avancer-la-sante-environnementale pour acheter un exemplaire papier ou télécharger gratuitement le fichier PDF.

Des enfants hors de l'ordinaire

Vive les enfants différents.
Les enfants qui n'ont pas toujours A !
Les enfants qui ont des oreilles démesurées
et le nez qui n'en finit pas.

Vive les enfants différents.
Les enfants dont on se moque.
Les enfants qui n'ont pas leur place,
qui suivent une autre cadence !

Vive les enfants différents.
Les enfants trop turbulents.
Parce qu'une fois devenus adultes,
c'est cette différence qui les rend extraordinaires.

Digby Wolfe

Sites web à visiter

http://www.caddra.ca/cms4/index.php?lang=fr

CADDRA est un organisme national indépendant à but non lucratif et la voix des médecins qui subviennent aux besoins des patients souffrant du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) et leur famille.

http://www.attentiondeficit-info.com/

Créé et élaboré par Annick Vincent, médecin-psychiatre, ce site est dédié au trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

Petit déjeuner à Toronto

Le 24 février, un auditoire d'éducateurs, de parents, d'entreprises et d'organismes communautaires s'est retrouvé au 3e Petit déjeuner annuel d'apprentissage et de leadership de l'ATA Ontario à l'Hôtel Royal York pour écouter le Dr Kenny Handelman, spécialiste du TDAH.

M. Handelman a rappelé que les adultes ayant un TDAH ont souvent les mêmes problèmes au travail qu'à l'école. Cependant, les étudiants dont l'hyperactivité, la distraction et la rêverie représentaient un défi à l'école deviennent souvent des employés énergiques, disciplinés et très créatifs. Les entreprises qui reconnaissent les avantages de ce dynamisme peuvent aussi apprendre où le mettre en valeur — l'exploration, la prise de risque, l'enthousiasme, l'entrepreneuriat, l'ingéniosité et le charisme jouent un rôle important au travail et dans notre culture. Avec les outils et le soutien nécessaires, ces employés mettront à profit leurs atouts, bâtiront nos entreprises et amélioreront nos collectivités.

Nous remercions particulièrement les commanditaires Corus Entertainment et La Banque Scotia ainsi que les coprésidents de l'événement Robert Richards et Jay Mandarino (et leurs bénévoles) qui ont aidé à recueillir 85 000 $ à cette occasion.

Sport et amour : chocolat et hockey au Yukon

Juste à temps pour la Saint-Valentin, l'Association des troubles d'apprentissage du Yukon a organisé une activité de financement répondant à tous les goûts.

Pour les couples voulant exprimer leur amour et leur engagement ou réitérer leurs voeux... un commissaire de mariage et un calligraphe pour immortaliser l'événement. Pour ceux qui voulaient mieux connaître l'avenir avant de s'engager... le tarot et les feuilles de thé. Pour les romantiques... une abondance de chocolats, de desserts chocolatés et de cartes de Saint-Valentin faites main. Pour les plus pragmatiques... un ensemble impressionnant d'objets vendus aux enchères y compris d'anciennes affiches autographiées de la LNH pour revivre sa jeunesse

Quel succès !